



• mars 1994 •

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

OCT 13 1994

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

## VOS PAPIERS SONT-ILS BIEN EN RÈGLE?

# Autorisation de séjour temporaire

Les Canadiens ont la chance de pouvoir se rendre pour leurs vacances aux États-Unis et au Mexique sans visa. Détenir un passeport en règle n'est même pas obligatoire. Ils peuvent entrer aux États-Unis avec un minimum de documents, tandis que le Mexique exige seulement des papiers d'identité et une carte de touriste, que l'on remplit dans l'avion ou à la frontière si on voyage en voiture.

Toutefois, les gens d'affaires qui tombent sur une transaction avantageuse pendant leurs vacances au Mexique doivent faire bien attention avant d'acheter ou de vendre un produit ou de signer un contrat. Même si l'ALENA a facilité les voyages d'affaires, les transactions conclues pendant un séjour de vacances risquent d'être nulles si les documents d'entrée ne font pas mention d'un voyage d'affaires.

Les responsables conseillent fortement aux gens d'affaires de communiquer avec les consulats du Mexique et des États-Unis avant de se rendre dans l'un ou l'autre pays.

Dans le cas du Mexique, tous les voyageurs doivent remplir une forma migratoria (FM), c'est-à-dire une formule d'immigration. C'est ce qu'on appelle en général la « carte de touriste ». Mais les gens d'affaires, qui veulent séjourner au pays pendant moins d'un an, doivent remplir la formule FM3. On peut se procurer cette formule dans l'un ou l'autre des consulats mexicains au Canada (Vancouver, Toronto, Montréal, Québec) ou à l'ambassade du Mexique à Ottawa. Ceux qui habitent trop loin des villes mentionnées pour faire une demande en personne peuvent

le faire par la poste.

Les documents requis avec la formule FM3 sont les suivants :

- le formulaire de demande;
- deux photographies;
- un passeport canadien en règle;
- une lettre de l'employeur précisant quelles seront les activités du demandeur pendant son séjour au Mexique et qui lui versera son salaire;
- le paiement des droits applicables.

On rappelle aux personnes qui font une demande par la poste qu'il ne suffit pas d'envoyer une photocopie du passeport, mais qu'on exige le passeport original lui-même. On leur recommande donc d'utiliser une méthode sûre pour l'envoyer, comme par exemple un

messenger cautionné.

Les droits applicables à l'obtention de la formule FM3 sont actuellement de 73 \$ US (99 \$ CAN). La somme à acquitter est exprimée en dollars canadiens, mais elle est ajustée au début de chaque mois en fonction du taux de change courant.

Il est à souligner que les contrats ou autres documents juridiques signés au Mexique par des personnes qui ne seraient pas en possession des documents d'entrée en règle pourraient être jugés sans effet. Jaime Martin, conseiller commercial à l'ambassade du Mexique à Ottawa, affirme qu'il est d'ailleurs très difficile de signer légalement un contrat

Voir page II - *Séjour temporaire*

## Le meilleur ami de l'exportateur

Voilà, l'affaire est conclue, et vous vous apprêtez à commencer les livraisons à votre client mexicain ou encore au distributeur ou représentant que vous avez choisi au Mexique. Il s'agit maintenant de déterminer par quel moyen de transport expédier vos marchandises et dans quelles conditions acheminer vos bûches de fenêtres, dossiers de chaise, poissons congelés ou pièces d'automobile, de Montréal à Monterrey ou de Calgary à Cancun.

C'est à cette étape que vous songerez à retenir les services d'un intermédiaire, **le transitaire**, qui peut aider les PME et ceux dont les expéditions sont peu fréquentes à respecter leur échéancier de livraison au moindre coût, tout en prévenant l'endom-

agement des marchandises.

Le transitaire peut devenir votre mandataire ou votre agent. La responsabilité de l'intermédiaire, qui agit en qualité d'agent, prend fin lorsque l'envoi est remis entre les mains du transporteur autorisé qui prend alors la responsabilité de l'expédition et de la livraison.

Agissant comme mandataire, le transitaire prend charge de vos marchandises, de votre établissement jusqu'à celui du destinataire. Ainsi, il conseille son client sur tous les aspects du transport et sur la préparation des documents nécessaires, choisit le mode de transport qui convient le mieux et veille

Voir page II - *Le transitaire*